

Image not found or type unknown



Droit à la nationalité française

Par **AHMED**, le **18/11/2008** à **15:39**

Bonjour, mon père est un ressortissant français, il est né en 1958 en France d'une mère française et d'un père algérien, il a un certificat de nationalité française (CNF) délivré en 2005 par le tribunal d'instance de St Etienne, je suis son fils: né et résidant en Algérie, âgé de 24 ans. Est-ce que j'ai le droit d'avoir la nationalité française par filiation?